
Nombre de membres

Séance du lundi 08 mars 2021

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-et-un et le huit mars l'assemblée régulièrement convoqué le 03 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Marie-José DOUCET.

Présents : 11

Votants: 11

Sont présents: Marie-José DOUCET, Elisa PÉGOURIÉ, Jean CALIBRE, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gérard DUMONT, Marion GOUGH, Jean-Luc LAFON, Valérie LEJEUNE, Régine ROQUES, Claude VERNET

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Elisa PÉGOURIÉ

Validation du précédent Conseil Municipal à l'unanimité.

Madame le maire demande au Conseil Municipal, l'ajout de délibération pendant la séance :
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération ajoutée à l'ordre du jour :

DE 2021 008 Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Montant budgétisé - dépenses d'investissement chapitre 21

10 456.51 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 10456.51€ (< 25% x 41826.04€.)

Montant budgétisé - dépenses d'investissement opération 27

2500 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 2 500€ (< 25% x 10 000€.)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 10456.51€ (< 25% x 41826.04€.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments :

- **Maison Cépière** : étude architecte FILHAM opération n°27 article 2031 pour un montant de 2803.20 €

- **Assainissement non collectif** : Dossier DETR Sarl FRAISSYNET article 2128 pour un montant de 780.00 €

- **Rénovation lavoir** : entreprise GDIBAT article 21138 pour un montant de 1980.00 €

Total : 5563.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DE 2021 009 Autorisation de dépôt de permis de construire opération maison Cépière

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire en mairie, concernant la réhabilitation en logements communaux sur la maison Cépière.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune d'Ambeyrac, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.421-1,

Vu le projet de réhabilitations en logement communaux de la Maison Cépière,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune d'Ambeyrac, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

Sujets d'ordre général :

- Préparation du budget :

La commission finance du conseil municipal a décidé de se réunir lors de deux séances de travail :

- 1^{ère} séance le 17 Mars 2021 à 17h
- 2^{ème} séance le 24 Mars 2021 à 17h

Il est prévu de voter le budget lors du prochain conseil municipal.

- Orientations budgétaires 2021

L'avancée des projets et leur calendrier de mise en œuvre permettra de calibrer les dépenses d'investissement et de recourir à l'emprunt au moment le plus opportun. 3 établissements bancaires seront alors consultés.

- Point sur l'avancement des chemins de randonnées

La commission en charge de la mise en œuvre de ce projet s'est réunie le dimanche 07 Mars 2021 et a commencé à repérer les besoins en signalétique en parcourant les itinéraires. Il est décidé de se réunir tous les dimanches à 14 h afin de poursuivre.

- Point sur l'adressage communal :

Un rendez-vous pour la poursuite de la mise en œuvre du projet est fixé le 29 Mars 2021 à 20H00

- Point sur l'élaboration du bulletin municipal :

Une réunion de travail est prévue le 22 mars 2021 à 20H00 à la mairie

- Point sur l'avancement du projet Cépière

A ce jour nous sommes dans l'attente de l'expertise géotechnique du sol. Les résultats impacteront d'éventuels travaux à prévoir. L'entreprise vient le 11 Mars 2021, deux conseillers seront présents.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 06 Avril 2021 à 20H00.

Fin du conseil à 22h00